

Congrès de la paix et conférence interparlementaire de la paix

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **37 (1892)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348219>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les pièces furent démontées, les canons placés sur des traîneaux improvisés, glissant sur des longrines en bois savonnées que l'on remontait au fur et à mesure que la pièce avançait. Les affûts furent hissés roulant sur leurs roues sans l'aide de glissières. Arrivés aux passages dangereux formés par des ressauts de rochers de 200 m. de hauteur, les affûts, la crosse verticale sous les roues, semblaient suspendus dans les airs. Plusieurs spectateurs partirent, croyant qu'un malheur allait arriver. Mais l'ascension s'opéra sans accroc ni accident, et il en fut de même de la descente.

Les travaux préparatoires, établissement du couloir et des points d'ancrage, avaient été faits par des ouvriers civils, en l'absence des soldats, occupés ailleurs ; ils représentent tout au plus le travail de deux compagnies pendant une demi-journée.

L'ascension du matériel fut effectuée par des détachements très réduits. Y compris le démontage des pièces et un exercice préliminaire, elle dura deux jours. Le premier coup de canon retentit du Gourschen à 1 ½ h. de la seconde journée. Comme il s'agissait d'une expérience, on avait procédé sans hâte pour étudier en détail le fonctionnement des moyens mis en œuvre.

L'essai a été concluant. Le résultat avait répondu aux calculs de l'ingénieur. Il a été démontré qu'avec 200 hommes on peut, dans l'espace d'un jour et d'une nuit — travaux préparatoires compris — hisser un nombre quelconque de pièces à 500 m. de hauteur, quelles que soient les difficultés apparentes du terrain.

Nos braves artilleurs, fiers de pouvoir contribuer puissamment à la défense mobile, étaient dans la jubilation. Ils avaient d'autant plus de raisons de se réjouir que des entrepreneurs civils et même des officiers avaient hoché la tête à la vue de la pente vertigineuse du chemin.

Ce résultat, si important au point de vue tactique, l'est aussi au point de vue économique. Une route d'Andermatt au sommet du Gourschen, contruite comme les autres routes militaires, aurait coûté 250,000 francs ; le chemin-couloir, avec ses points d'ancrage, a coûté 500 francs à peine. L'opinion exprimée par M. le colonel Affolter, il y a longtemps déjà, que les routes militaires doivent être remplacées en maints endroits par d'autres voies moins coûteuses, a donc trouvé sa réalisation.

(Gazette de Lausanne.)



Congrès de la paix et conférence interparlementaire de la paix.

A Berne, vient d'avoir lieu, sous la présidence de M. le conseiller fédéral L. Ruchonnet, le 4^{me} Congrès universel des sociétés de la paix, suivi de la conférence interparlementaire de la paix. Le but de ces réunions est de populariser l'idée de l'arbitrage international.

Divers vœux ont été émis. Ils ont pour objets : le respect de la propriété privée en mer, en temps de guerre ; l'introduction de la clause compromissoire dans tous les traités de navigation, et de propriété littéraire ou artistique, et, enfin, l'adhésion de tous les gouvernements à la proposition des Etats-Unis concernant un contrat général d'arbitrage assurant le règlement par sentence de tous les différends internationaux. En prononçant la clôture de la session, M. Numa Droz, président du Congrès, a rappelé que les choses établies par la force sont souillées d'une tache originelle qui les voue à la ruine.

Après quoi, M. le vice-président Schenck, donnant suite à la même idée, a émis le vœu que la ville de Berne devint le siège d'un tribunal d'arbitrage international, qui continuerait une des grandes traditions de la Confédération helvétique, puisque celle-ci a commencé au treizième siècle par une décision arbitrale.

N'oublions pas de mentionner la constitution d'un bureau interparlementaire permanent de l'arbitrage international.

Les travaux des congrès de la paix éveillent volontiers le scepticisme. Frédéric Passy, dans un récent exposé à l'Académie des sciences morales et politiques, a cependant fait ressortir les progrès rapides de l'idée d'arbitrage depuis quatre ans. C'est en 1888 que dix députés anglais et vingt-cinq députés français, sous le patronage de M. Jules Simon, ont fait appel au gouvernement pour réunir une conférence interparlementaire à Paris en 1889. En 1890, une conférence semblable, réunie à Londres sous la présidence de lord Herschell, comptait des membres de douze Parlements différents. En 1891, à Rome, le progrès s'accroissait : dix-sept Parlements étaient représentés à la conférence interparlementaire, à laquelle le gouvernement se montrait très favorable. Enfin, en 1892, à Berne, ce n'est plus seulement une bienveillance officieuse que le gouvernement témoigne à la conférence : le Palais fédéral est mis à sa disposition, et elle tient ses séances dans la salle des Etats, dirigée par les hommes les plus considérables de la Confédération. Son autorité a tellement grandi qu'elle crée un bureau permanent de l'arbitrage. Elle acquiert ainsi un moyen durable de faire pénétrer ses idées dans les masses et de faire triompher des habitudes plus humaines dans les relations internationales.



BIBLIOGRAPHIE

Great commanders of modern times and the campaign of 1815, by William O'Connor Morris. London W. H. Allen and Co., limited, and at Calcutta. 1891. Un vol. gr. in-8° de 370 pages, avec 31 cartes et illustrations.

Nous devons tout d'abord prier l'auteur et l'éditeur de ce beau volume d'accepter nos excuses pour le retard de la présente men-